L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE MATIN, 15 NOVEMBRE.

Chronique Théâtrale

La Nouvelle troupe lyrique.—Les danses sont un accessoire indispensable.—La Juive: MM. Chelli, Feitlinger, Mlle Anna Vercken—Lucie de Lammermoor; MM. Méric, Gadilhe, Mlle Henriette de Joly.—MM. Pauliny et Corriveau.

La nouvelle troupe lyrique de M. Placide Canonge a traversé l'épreuve des premiers débuts, et le public possède maintenant la certitude que l'Opéra lui offrira toujours un moyen de passer agréablement ses soirées d'hiver. Les artistes de cette année supportent avantageusement la comparaison avec ceux de l'année précédente. On ne tardera pas, telle est du moins notre conviction, à reconnaître que le choix des chanteurs et des chanteuses indique un progrès remarquable dans la direction qui préside à nos plaisirs scéniques.

M. Placide Canonge a eu l'excellente idée de nous amener trois jeunes danseuses et un maître de ballet. Il faut bien se garder de faire fi de la danse; sœur de la musique, elle est le complément naturel et nécessaire de l'opéra. On peut dire qu'elle est à la marche ce que le chant est à la parole; elle se compose d'une suite d'attitudes gracieuses se succédant avec ordre, et on la définit assez bien en disant qu'elle est *la mélodie du mouvement*. Aussi, n'y a-t-il pas de bons danseurs sans un sentiment exact de la mesure.

Un petit corps de ballet, si modeste qu'il soit, produit toujours une diversion utile, surtout dans ces opéras écrits si haut qu'il est impossible de les écouter, sans fatigue, pendant cinq actes.

On a bien fait d'introduire deux intermèdes chorégraphiques dans la *Juive*. Cette œuvre d'Halévy, est une de celles où il est indispensable d'accorder un peu de repos à la voix des artistes, et aux oreilles des spectateurs. Le compositeur semble s'y être plu à maintenir la note à des hauteurs excessives. Aussi nombre de personnes qui avaient beaucoup applaudi M. Chelli, le premier fort ténor, dans le *Trouvère*, se demandaient elles avec anxiété, au commencement de la soirée, lundi, comment ce jeune virtuose, qui avait si brillamment interprété la musique de *Verdi*, sortirait d'embarras quand il se trouverait aux prises avec celle d'Halévy. D'embarras, il n'y en a pas eu l'ombre pour M. Chelli; il n'a pas été plus gêné sous la robe d'*Eléazar* que sous la cotte de mailles de *Manrique*.

Notre premier fort ténor a satisfait, avec usure, les personnes qui aiment spécialement la difficulté vaincue. C'est un goût comme un autre, et, puisqu'il existe, il faut bien le contenter. Mais tout le monde n'admire pas, avec la même frénésie, ces sons aigus qui touchent aux limites du cri. Heureusement il y a, dans l'opéra d'Halévy, bien des endroits où le chanteur, chargé du rôle d'*Eléazar*, peut plaire aux personnes qui aiment la voix de ténor surtout quand elle se déploie avec grâce et expression, dans les bornes que la nature lui assigne.

Après avoir chanté la *Juive* comme l'a fait M. Chelli, l'artiste peut considérer sa cause comme définitivement gagnée.

On sait maintenant ce que peut notre premier fort ténor, et désormais ses auditeurs, entièrement dégagés des préoccupations qu'engendrent le doute et la crainte, l'écouteront avec ce laisser-aller qui est le véritable charme de la musique.

M. Feitlinger est essentiellement une basse profonde. Il a dit la cavatine du cardinal de *Brogni* avec une ampleur vraiment magistrale. Ses notes graves ont une beauté mâle, une sonorité et une vigueur qu'on ne rencontre pas souvent.

Nous attendions l'anathème du troisième acte, pour apprécier la voix de M. Feitlinger dans les notes élevées. Mais nous croyons devoir attendre une autre audition, avant d'asseoir un jugement.

Une considération qui touche à l'acoustique nous impose cette réserve. Nous occupions un fauteuil de parquet quand M. Feitlinger chanta la cavatine. Au troisième acte, nous avions changé de place, nous étions au fond d'une baignoire. A cette distance nous ne saisissions pas les sons aussi bien; ils nous arrivaient plus faibles et voilés, comme si l'artiste eût été légèrement enroué. Cet effet était-il dû à la position occupée alors par nous? Cela est probable. Nous le pensons en ce moment même, nous le croyons encore, et la plus simple justice nous fait un devoir d'attendre pour compléter notre opinion à l'égard de notre basse taille, que nous l'ayons entendue une autre fois.

On ne saurait être trop circonspect, dans le jugement que l'on porte sur un artiste que l'on entend pour la première fois. Il faut si peu de chose, pour altérer la pureté d'une voix! et d'un autre côté, vous, auditeur et juge, êtes vous toujours sûr d'avoir bien écouté? car, ne l'oublions pas, on entend quelquefois mal comme on voit mal. Il suffit d'une petite distraction, pour vous faire perdre la trace des sons; et, quand vous y revenez, si vous n'y prenez garde, vous croyez saisir une intonation fausse où en réalité il n'y a eu qu'une aberration de votre oreille.

S'il nous fallait indiquer les endroits de la *Juive* où nous avons écouté, avec le plus de plaisir, la belle voix de Mlle Anna Vercken, nous serions vraiment dans l'embarras du choix. Si nous étions de ceux qui ont une tendance naturelle à regretter toujours le passé, à toujours croire de bonne foi que ce que l'on a entendu, il y a un an, est meilleur que ce que l'année présente nous fait entendre, Mlle Anna Vercken nous guérirait bien vite de cette petite manie malheureuse. Quand on écoute une voix comme la sienne, on est trop sous le charme de l'heure présente pour penser au passé; elle endort le souvenir, et rend le regret impossible.

Mlle Dumoulin, dans le rôle d'*Eudoxie*, a considérablement ajouté à la bonne opinion que le public avait conçue d'elle dans *Haydée*.

Lucie de Lammermoor a été représentée deux fois cette semaine. M. Méric, que les émotions d'un premier début avaient empêché, dans le *Trouvère*, d'être tout ce qu'il pouvait être, a pris sa revanche dans le chef-d'œuvre de Donizetti. Applaudi à plusieurs reprises et rappelé avec M. Gadilhe et Mlle Henriette de Joly, cet artiste a pu se convaincre que notre public savait revenir d'une première impression, et accorder ses suffrages avec empressement à qui les mérite.

M. Gadilhe chante *con amore* dans *Lucie de Lammermoor*. Cette musique italienne si passionnée, tantôt d'une suavité divine, tantôt d'une mélancolie désespérante, s'empare de lui, le domine depuis le commencement du drame jusqu'à sa fin.

M. Gadilhe se laisse quelquefois emporter par sa fougue; alors il y a chez lui surabondance de voix, et son geste devient un peu trop théâtral. Mais ce sont là les défauts de la richesse, et nous ne nous sommes jamais senti le courage de les lui reprocher sérieusement.

C'est dans le personnage de *Lucie* que Mlle Henriette de Joly a fait son vrai début. Dans les *Noces de Jeannette* elle avait fait preuve d'un savoir musical irréprochable; mais dans *Lucie*, elle a révélé un sentiment profond des émotions et des pensées que Donizetti a exprimées dans ces mélodies qu'on ne se lasse jamais d'entendre. Sans manquer de modestie, Mlle de Joly a cette assurance tranquille que donnent des études consciencieuses.

Il n'y a pas d'à-peu-près chez cette jeune artiste; tout dans son chant est d'un fini qui vous satisfait pleinement. Qu'il y ait ça et là dans sa manière de se mouvoir sur la scène, dans ses gestes et sa physionomie, de petites imperfections tenant à son âge et à son peu d'habitude de la scène, c'est ce que nous ne voulons pas dissimuler. Mais ces imperfections charmantes dans leur ingénuité, ne jurent pas avec le caractère de *Lucie*; elles ne choquent pas, parce qu'elles sont à leur place chez une jeune fille qui aime, et qui ne connaît rien de sérieux et d'important au monde, que son affection pour celui qu'elle a fait serment d'aimer à la vie et à la mort.

M. Eugène Laurent, le ténor léger, s'est maintenu dans *Lucie de Lammermoor* à la place honorable qu'il avait conquise dans *Haydée* et la *Juive*.

M. Pauliny, chargé du rôle de Raymond, le ministre protestant, est une connaissance de plusieurs années, ainsi que M. Corriveau, le troisième ténor, à qui revenait la mission ingrate de représenter le traître Gilbert. Ces artistes s'acquittent consciencieusement d'emplois dont on ne pourrait se passer au théâtre; en style de coulisses on désigne ces emplois sous le titre d'*utilités*; titre fort honorable après tout, et qui mérite le respect; car enfin, il est toujours beau de gagner sa vie en étant utile; il y a tant de gens dans ce bas monde, qui loin de l'être, ne savent vivre qu'en nuisant à autrui. A. M.

FEUILLETON.

LES RIVALITÉS.

PAR

ARMAND LAPOINTE.

III.

—Suite.—

Mais il arriva un moment où Malicorne, dont la richesse était un fait de notoriété publique, ne paya plus qu'en billets, envoyant chez un compère, homme de paille, pour l'escompte de sa signature. Celui-ci, parfaitement stylé par Malicorne, dont il était la créature, faisait de l'escompte à la manière d'Harpagon et de Shylock. On revenait chez Malicorne tout désappointé, et Malicorne, simulant une grosse colère, se répandait en invectives contre son voisin, le traitait de gueux et de scélérat, disait de revenir le lendemain, sous prétexte de recourir à son notaire pour avoir des fonds, et finissait par escompter lui-même sa signature à un taux qui paraissait minime relativement aux prétentions exorbitantes de son affidé. De cette façon, il conservait son prestige d'homme utile et gagnait, grâce à son habileté, honneur et profit.

On a beaucoup parlé, depuis dix ans, et on en parlera encore bien longtemps, des souffrances de l'agriculture.

Il est certain qu'il en est de l'exploiteur de la terre comme du commerçant de la ville, tous n'ont pas le même bonheur, tous n'ont pas la même intelligence, le même courage, la même sagesse. On en trouve que le besoin de posséder, l'ignorance, une ambition mal dirigée, conduisent à la gêne et de là à la ruine.

Sur ceux-là, maître Jean Malicorne jeta son dévolu et se promit d'exploiter à son profit leurs défauts, leurs vices et leurs besoins. A l'un il prêta 500 francs, à l'autre 1,000; à celui-ci 5,000, à celui-là 10,000, sans intérêts et par pure obligeance, disait-il; mais comme garantie de son prêt, il se faisait vendre à réméré des portions de champs, de bois, de vignes, valant deux ou trois fois la somme avancée; et si, à l'époque convenue, l'emprunteur n'était pas en mesure de le rembourser, il devenait propriétaire définitif du champ, du bois, de la vigne donnés en gage.

A ceux qui criaient trop de se voir ainsi dépouillés, il faisait de belles promesses, donnait à l'un quelques écus, à l'autre une vache de cent francs, à un troisième les grains nécessaires aux semailles; la ruine arrivait tout doucement pour ces malheureux, et les richesses de Malicorne s'accroissaient chaque jour.

Pour mener à bonne fin toutes ces opérations que la loi ne tolère pas, il avait eu besoin d'un notaire complaisant et d'un prête-nom.

Il trouva l'un et l'autre en la personne d'un clerc de notaire qu'il avait connu à Auxerre et en celle d'un de ses voisins, nature simple, ignorante, naïve, que quelques services avaient attaché à lui avec la reconnaissance et la fidélité que le chien éprouve pour son maître; l'un était pauvre, mais ambitieux; l'autre était illettré et désireux de prouver sa reconnaissance.

A celui-là il dit: "L'étude du notaire de Vermanton est à vendre, achetez-la; j'ai cent mille francs à votre disposition."

Le clerc trop ambitieux, accepta.

Mais à la première échéance, n'étant point en mesure de rembourser Malicorne, il subit sa volonté, devint sa créature et compromit gravement sa position.

A celui-ci, il dit: "J'ai besoin de toi; va chez le notaire de Vermanton et fais ce qu'il te dira."

Et l'homme y alla, plein de confiance, ignorant qu'il se rendait complice d'actes frauduleux, ou plutôt qu'il était le principal auteur de ces actes qui devaient le conduire sur les bancs de la police correctionnelle.

Un jour, il y a plus de deux années de cela, une plainte fut portée contre les deux complaisants de Malicorne, par un débiteur qui se trouvait complètement dépouillé.

Le notaire fut mandé au parquet et Morisset fut arrêté. Le notaire dut vendre son étude dans le mois et donner une grosse somme à la partie plaignante pour faire cesser des investigations qui eussent été dangereuses; quant à Morisset, il fut condamné à un an de prison. Aujourd'hui encore il cherche à comprendre les causes de cette condamnation.

Malicorne avait si habilement manœuvré auprès de ces deux hommes, il avait fait de si belles promesses, que ni l'un ni l'autre ne le dénoncèrent et que le principal, le seul coupable même, eût les bénéfices de l'impunité; son nom ne fut même pas prononcé dans les débats.

Vous comprendrez, mon cher docteur, comment tous ces détails et bien d'autres, sont venus à ma connaissance lorsque vous saurez que ce fut moi qui achetai l'étude du notaire démissionnaire.

Je trouvai là des papiers, des notes, des correspondances, des actes qui me livraient le secret de la fortune de Jean Malicorne et des moyens qu'il avait employés pour l'acquérir.

Jean Malicorne ne tint point les promesses qu'il avait faites à mon prédécesseur, et celui-ci, désespéré, ruiné, quitta le pays et vint se réfugier à Paris où il exerce le pénible métier d'agent d'affaires. Morisset, grâce à l'influence de son patron, sortit de prison au bout de six mois; il est revenu à Château-Bernard où Malicorne le fait vivre d'un travail sans repos ni trêve; sa condamnation l'a mis complètement à la discrétion du vieux coquin, qui en abuse étrangement.

Lorsque je fus nommé notaire à Vermanton, Malicorne vint me voir et tâta le terrain, comme on dit. Je lui montrai son dossier et en même temps la porte, le prévenant que j'en serais déposé en lieu sûr, et que des instructions étaient données pour qu'il n'eût point à franchir l'autre une seconde fois.

Malicorne s'en alla la tête basse; mais il est vindicatif et méchant et s'il ne m'a pas fait loger une balle dans le corps, c'est qu'il redoute les indiscrétions de ce fameux dossier. Il me craint et me hait; moi, je suis parfaitement tranquille.

Vous savez maintenant, mon ami, pourquoi j'ai tenu à vous accompagner, pourquoi j'ai voulu que votre première entrée à Château-Bernard se fît de jour et en ma compagnie. J'avais à cœur d'assurer, par ma présence, votre repos et votre tranquillité. Je veux que Malicorne sache bien que votre personne est sacrée et qu'il y aurait autant de danger pour lui à vous attaquer que d'attenter à ma vie.

Jacques Hervey ouvrit la bouche pour interroger le notaire.

—Je devine votre question, dit celui-ci, et je vais y répondre. Vous êtes surpris de trouver en cet homme un ennemi; c'est bien cela, n'est-ce pas?

—Oui.

—Mon Dieu, la raison en est bien simple. Jean Malicorne a un fils. C'est le digne descendant d'un malhonnête homme. Prosper Malicorne a aujourd'hui trente ans environ; je l'ai connu au collège d'Auxerre, il y a une quinzaine d'années; c'était le plus fameux cancre du collège. Vaniteux, paresseux, débauché, ignorant, il possédait tous les vices et nul ne lui a jamais connu la moindre qualité. Il avait hérité de la force musculaire de son père, mais il était lâche et poltron, et on ne le conservait au collège que parce qu'il y jouait le rôle de délateur.

Détesté des élèves, méprisé des maîtres, il se vengeait du dédain et du mépris par un luxe qui nous écrasait tous. A un âge où le collégien porte encore des souliers lacés et des bas bleus, Prosper Malicorne chaussait des bottes vernies et avait une chambre en ville où il passait ses jours de sortie en compagnie de drôlesses et de quelques mauvais sujets de la ville qui s'étaient mis à sa solde. Les jours de rentrée, il apportait au collège des cigares et des livres orduriers, qu'il glissait dans les pupitres de ses voisins, et il s'empressait de dénoncer ceux-ci aux professeurs.

Son père, d'une avarice sordide pour lui-même et les gens qui l'entouraient, était d'une prodigalité folle envers son fils; il voulait en faire un monsieur, un bourgeois, un personnage, quelque chose qui lui fît honneur dans sa vieillesse et qui lui apportât ce qui lui avait toujours manqué: la considération!

Prosper Malicorne, mal élevé, grossier et brutal, ayant tous les instincts pervers, ne devait point donner à son père les satisfactions que celui-ci en attendait.

Un jour, à la suite d'un grand scandale, il fut mis à la porte du collége, et toute l'influence du vieux Malicorne pour obtenir la réintégration de son fils fut inutile. Malicorne, qui connaissait la puissance de l'argent, envoya son fils à Paris et le fit admettre dans une de ces officines dont le but est de transformer les sots en gens d'esprit, les ignorants en savants.—Je veux parler de ces industriels qui entreprennent le baccalauréat en substituant, devant les examinateurs, de jeunes professeurs maltraités par la fortune, aux élèves ignorants. Exploitation odieuse, métier infâme que la loi ne punit pas, et qui, cependant, est bien autrement coupable que certains délits pour lesquels on se montre fort sévère.

Grâce à cette substitution, Prosper Malicorne put obtenir son premier grade universitaire; mais les autres étaient plus difficiles à conquérir; toute substitution de personne était impossible, et le futur grand homme dut se contenter, après quatre années d'études,—c'est de débauches que je devrais dire,—du titre fort modeste d'officier de santé. Il revint à Château-Bernard, où le père Malicorne lui acheta la clientèle et le cabinet d'un vieux médecin que l'âge obligeait à la retraite.

Jean Malicorne ne fut pas longtemps à s'apercevoir que son fils n'était qu'un âne, mais il se garda bien de le laisser voir; il se dit qu'il ne se ferait jamais soigner par son fils si, par hasard, la maladie venait l'atteindre, et cependant il jura en même temps qu'aucun médecin ne viendrait à Château-Bernard faire concurrence à son cher héritier; il se croyait assez fort, assez puissant pour briser les résolutions les plus énergiques et paralyser les efforts les mieux combinés.

Jusqu'à présent, ses machinations fortuites ont parfaitement réussi; il a appelé à son aide la médisance, la calomnie sourde, les persécutions souterraines, les menaces insidieuses, l'influence que lui donne sa grande fortune, la crainte qu'il inspire à certaines gens, et son fils est demeuré maître de la situation. Depuis trois ans, quatre médecins sont venus successivement s'établir à Château-Bernard; tous les quatre ont dû, après quelques mois de séjour, abandonner la partie et chercher un séjour plus hospitalier.

La lutte devant laquelle ceux-ci ont dû fuir va se renouveler par votre présence; j'espère, je suis convaincu même, que vous en sortirez vainqueur; je vous y aiderai de toutes mes forces. Je compte bien que lorsque les Malicorne et toutes leurs créatures sauront que je suis de vos amis, ils hésiteront à entamer une guerre bien sérieuse contre vous. Attendez-vous cependant à des escarmouches, mais n'en prenez nul souci et marchez droit devant vous, comme doit le faire tout homme de cœur qui méprise les invectives des sots et les menaces des envieux impuissants. Si jamais les choses prenaient un caractère de gravité, comptez sur moi: mon intervention aurait bientôt raison de tous ces gens-là.

—Je vois, dit le docteur Hervey en souriant, que je suis fatalement condamné à la guerre; toutefois, celle qui m'attend ici ne m'effraye pas plus que celles que j'ai déjà subies. J'avais, il est vrai, espéré une existence calme, placide, l'existence d'un homme qui n'a plus d'ambition et par conséquent, plus d'ennemis. Je comptais sans les passions humaines qui, partout et toujours, amènent la lutte et rappellent à la créature qu'elle est née pour le travail et non pour le repos. Eh bien, va pour la lutte, mon cher notaire, et croyez que tous les Malicorne de la terre ne me feront pas dévier d'une semelle de la voie que je veux suivre. Aussi bien, la bataille me rendra-t-elle l'énergie dont plus d'une fois déjà j'ai eu besoin dans ma vie, et que je croyais avoir perdue.

(A continuer.)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans, pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression **CAMELIA,** Capitaine Hanover, partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncté, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera point reçu de fret après le départ du convoi précédant celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisburg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.
15 mai Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ. T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Bayou Sara, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.
8août—6m

Bateau Régulier du Grand Ecore. Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

FLETA, capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour fret et passage, s'adresser à LORD & McPEAKE, Agents.
25 juillet—4m. No. 46 de la rue du Camp.

Compagnie de Paquebots du peuple.—La Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore. Départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Norman, de Barbin et tous les ports intermédiaires de la Rivière Rouge, le bateau à vapeur, de premier ordre, d'un faible tirant d'eau,

GARRY OWEN, Capitaine Jno. Heinn. Commis, Wm. Culbertson.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, 1août—[illegible] No. 46 de la rue du Camp.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Samedis 5 h. P M

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Church ville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA, H. H. Broad, capitaine, J. R. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, fera la jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & KOPPLER, No 106 de la rue de la Commune.
5 août—6m.

OPELOUSAS.

Départ régulier, tous les mardis à 5 h. P M

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

RUTH. C. P. Picket, capitaine. Wm. Barnes, clerk.

Partira comme il est dit ci-dessus prenant du fret et des passagers pour le Bayou des Glaises.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 14 oct—[illegible] No. 4 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la Côte, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DEPART tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M. à dater de VENDREDI, 23 octobre. Le bateau à vapeur

B. L. HODGE, Capitaine V. B. Bacon, commis, F. Bergeron et L. A. Comstock.

Retour—tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à L. O. MELANCON, No. 30 de la rue Conti. 2 oct

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur ST JOHN, Cap. Jos. P. McEnor, commis, Allen Jones et S. Benn.

Part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. et tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M. Retour: il quitte Plaquemine tous les LUNDIS et DIMANCHES matin. Il part de Bons, Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDI et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à L. O. MELANCON, No. 30 de la rue Conti.
11mai—6m

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

A dater du MERCREDI, 3 novembre. Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE, Capitaine J. F. Aucoin, Commis P. A. Charlet.

Part de la Nouvelle-Orléans le DIMANCHE, à 9 heures du matin, le MARDI, à midi, et le JEUDI, à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville le LUNDI matin, le MERCREDI matin et le VENDREDI matin, il descendra la côte le jour.
1juillet—1 n

Le bateau à vapeur **LIZZIE HOPKINS,** Capt. N. Z. Dupuis; commis, M. R. Landry.

Part de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, à 5 heures P. M., le VENDREDI, à 10 heures A. M. à dater du LUNDI, 2 novembre. Retour: il partira de Donaldsonville le MERCREDI, à midi, et le DIMANCHE matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 2 oct—1 No 30 rue Conti.

Paquebot Régulier de la Côte Donaldsonville et Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 h. P. M. Le beau bateau

SEMINOLE.

Capitaine Joe Dalferes; partira les jours susdits exactement. Un commis sera sur la Levée tous les jours au haut de la rue Conti pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Ce bateau descend la côte en plein jour tous les dimanches et mercredis.

JUST COMES, Agent de la Côte.
13 nov—

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine. — Le bateau à vapeur

MARY IDA, Capitaine A. J. Ruiz; commis J. L. Boyd et Jno. Reynaud, partira de la Nouvelle Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour. 9mai—9m

Pour la Côte,—au-dessous de la ville.—Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin.

Pour la Station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur EMPIRE, neuf et fin marcheur, capt. A. F. Janfreau, Commis, J. C. Tremoulet, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nlle-Orléans tous les LUNDIS et JEUDIS, vers trois heures de l'après-midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. FERNANDEZ & CO., 21 sept—3m No 125 de la rue Vieille Levée.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de M. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés [illegible]

Germania Insurance Company

Bureau, No 124 rue Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTABLIE EN 1866.

Capital payé.................$300,000

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO..................Président.
H. ZUBERBIER..................Vice-Président.
EMIL MAIER..................Premier Secrétaire
H. F. MARBURG..................Second Secrétaire
F. BERGER..................Inspecteur.

Directeurs:

Geo. Binder, (maison Loeasser & Binder)
A. H. Braughn (maison Braughn, Buck & Dinkelspiel)
P. W. Dielmann, (maison Miller & Dielmann)
R. Greissinger, (maison Glason & Co.)
W. Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)
G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)
L. Reder, (maison L. Reder & Co.)
Frank Vatter, (maison Vatter & Blank)
H. Zuberbier, (maison Schneider & Zuberbier)
F. M. Zeigler, (maison Schmidt & Zeigler)

J. Armbruster,	J. Kohn,
Adam Gaisser,	Louis Grunewald,
Jacob Hassinger,	H. F. Klumpp,
Hy. Oertling,	H. Schulz,
Thomas Scherr,	R. F. Theurer,
P. Thormählen,	J. J. Weckerling,
J. Voelkel,	Fred. Del Bondio.

9mars—1m

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

PERREIRE, Surmont, samedi, 14 novembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 28 novembre.
VILLE-DE-PARIS, Danré, samedi, 12 décembre.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $120. | Seconde cabine, $[illegible].

Billets d'excursion à prix réduits.

Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont à $[illegible].

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à

GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, nov—[illegible] Gallier Court, Loterie N. O.

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE — ET DE LA — NOUVELLE - ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO,	CASTELLAR,
PELAYO,	CORTES,
RIVERA,	COLON,
QUEVEDO,	(d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour frêt ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.) s'adresser à

F. INGATE, agent,
No 14 de la rue de l'Union,
Nouvelle-Orléans.
28juill—1an

STEAMERS—LIVERPOOL Ligne d'Etat.

S'il y a des obstacles à la barre ils sont évités par les bateaux allégés.

Tous les steamers de cette ligne sont neufs, solides, construits spécialement pour le commerce de la Nouvelle-Orléans, d'une grande puissance et d'une grande vitesse; ils sont commandés par les marins les plus habiles et les plus prudents. Il y a des chirurgiens et des femmes de chambres expérimentés sur chacun d'eux et on n'y néglige rien pour assurer le confort de tous les passagers.

STATE OF LOUISIANA, 3000 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2400 tonneaux, capt D. Flint.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, cap. Braes.
STATE OF FLORIDA, 2500 "
STATE OF INDIANA, 2500 " capt. Sadler,

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe; Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici.

Elle donne des connaissements pour Brême, Hambourg, le Hâvre, Anvers, Rotterdam, Glascow et d'autres points bien connus.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer

PALM.

partira de son quai, poteau 3, Troisième district, vis à vis du Liverpool Bonded warehouse, le — 1874.

Prix du passage de la Nouvelle-Orléans aux ports ci-dessous mentionnés:

	Salon.	Intér.	Ent.
Liverpool, Glascow, Belfast, Queenstown, Londonderry.	$123		
Le Havre, Hambourg, Anvers, Rotterdam	145		
Paris, Brême, Manheim, Norvège, Suède, Danemark	146		

De la Nouvelle-Orléans à Glascow, Belfast via New-York (par chemin de fer tout le temps de la N. O. à N. Y.)

Les voyageurs partiront de la Nouvelle-Orléans du pied de la rue du Canal, à 4 heures de l'après-midi, le SAMEDI, 21 nov, et prendront à New York, le steamer "State of NEVADA" qui part de New York le MERCREDI 25 novembre à midi.

N. B.—Les voyageurs qui prendront cette route éviteront les désagréments, les frais et le retard à New York.

Prix du passage (y compris le billet de chemin de fer pour New York) à

	Salon.	2e cabines.	Entr't.
Belfast, Glascow	$118		
Liverpool, Londonderry	128	$60	$46

La compagnie vend à bas prix, des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande et de l'Europe.

Les billets bons pour douze mois de la Nouvelle-Orléans à Liverpool aller et retour, à $[illegible]; les billets pour Liverpool directement, via New York et vice versa—aller et retour—à $240 le billet.

Les prix sont basés sur la monnaie courante des Etats-Unis. Moitié prix pour les enfants âgés de deux à douze ans.

A. K. MILLER & CO., Agents.
Au No 80 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
6juillet—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprennent leur service régulier

Départ:

	De Brême.	Nlle-Orléans.
Frankfurt	22 sept.	25 oct.
Strassburg	6 oct.	8 nov.
Feldmarschal Moltke	20	22
Hannover	3 nov.	6 déc.
Frankfurt	1 déc.	3 janv.
Strasburg	15	17
Koeln	29	1

Les autres dates de départ seront annoncées plus tard.

En outre à Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane, et dans le voyage de retour touchent au Havre et à Southampton, pour embarquer et débarquer des passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres..............$150 en or.
Entrepont..............46

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres..............$150 en or.
Entrepont..............46

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres..............$[illegible] en or.
Entrepont..............15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.

Le steamer

HUDSON,
Gager, commandant

partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 21 novembre, à 8 h. M. M.

Passage..............$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, la Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO......Capt. W. R. Sherwood,
CITY OF MERIDA......Capt. L. F. Timmerman,
CUBA......Capt. J. W. Reynolds.

Le steamer

CUBA,
Commandant J. W. Reynolds,

partira de son quai, au pied de la rue Julie, Premier District, le SAMEDI, 28 novembre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz..........$60. en or.

Agents à New York,
F. ALEXANDRE & SONS,
33 Broadway.

Pour fret ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON,
Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MERIDA partira le 19 décembre. 13 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

Ligne semi-mensuelle.—Transport de la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett...1400 tonneaux
TONAWANDA, do. C. C. Wiltbank, 814 tonneaux

Départ VENDREDI, 20 novembre, à 8 heures A. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

YAZOO,
L. D. Barrett, commandant,

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$[illegible]
Passage pour Philadelphie..............[illegible]
Billet donné à New-York pour tout le voyage. [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à

EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $[illegible] par an; édition hebdomadaire, $[illegible]). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after May 31, 1874,

Trains leave depot foot Canal street as follows:

EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Through night express daily, at [illegible] p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 3 p. m.
Through night Express, daily at 11 40 p. m.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Charleston.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

E. P. SHUTE, General Passenger Agent.
C. H. ALLEN, General Superintendent.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 31 Mai 1874.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures.

Express du soir tous les jours à 4 heures p. m.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans: Express et malle, tous les jours, à 2 h. P. M. Express du soir, tous les jours à 11 40 h. p. m.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charlotte.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

E. P. SHUTE, Agent-Général pour les passagers.
C. H. ALLEN, Surintendant-Général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Callioppe.)

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:00 A. M.	Express	11:00 P. M.
Malle	4 00 P. M.	Malle	10:[illegible] A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 28 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général.

New Orleans, St.-Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:00 A. M.	Express	11 00 P. M.
Mail	4:00 P. M.	Mail	10 31 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 28 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour......25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans......15 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7	heures A. M.
8	"	9½	"
10	"	11½	"
Midi		1½	" P. M.
2	" P. M.	3½	"
4	"	5½	"
6	"	7	"

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

S. H. SCRANTON, Surintendant-général.
6avril—[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 7½ heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit jusqu'à ce moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points de vente être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste Anne. Le fret pour toute [illegible] doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédient que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 5 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser [illegible] Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

[illegible] CHS A. WHITNEY, CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DE LA — Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1

Sur les risques d'incendie...	$414,063 56	
Sur les risques de mer...	101,150 83	
Sur les risques de rivières...	42,874 56	
Total des primes...		$558,[illegible] 94
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873.	$125,[illegible] 98	
En moins—Primes remboursées...	11,776 16	
		$137,[illegible] 51
Montant net des primes...		$421,[illegible] 43
Réassurances...	$ 42,[illegible] 92	
Pertes par le feu $[illegible],079 07		
Pertes sur mer...	67,173 06	
Pertes sur rivières...	9,774 91	
		$[illegible],017 04
Dépenses, taxes, etc., intérêt...	17,461 45	
Commissions des affaires d'agences...	7,780 87	
Réfaction (rebate) aux assurés...	20,773 69	
Intérêt semi-annuel sur le capital—		
Cinq pour cent payé en août 1873...	$25,000 00	
Cinq pour cent payable en février 1874...	25,000 00	
	50,[illegible]	
		[illegible]
Réservé pour réclamations non réglées...	$ 3,[illegible]	

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse...	$ 46,[illegible] 18
Effets à recevoir, pour primes...	16,577 16
Bonds de la ville et autres bonds...	126,[illegible] 00
Actions de la Compagnie du gaz et autres...	67,[illegible] 50
Billets en garantie et billets hypothécaires...	[illegible]
Primes en voie de recouvrement...	[illegible]
Comptes en suspens...	[illegible]
Primes d'agence pour décembre...	11,[illegible]
Mandats...	[illegible]
Succursale...	[illegible]
Louisiana Cotton Factory...	[illegible]
Propriété au coin des rues Canal et Camp...	75,[illegible] 77
Autres propriétés foncières...	[illegible]
Dû par des Compagnies d'assurance...	7,[illegible]
	$[illegible] 77
Dépréciation...	[illegible]
Valeur sur le marché, au comptant...	$[illegible]

PASSIF.

Capital...	$500,000 00
Risques non expirés...	125,[illegible]
Intérêt sur le capital, dû en février...	25,000 00
Intérêts et dividendes non collectés...	11,116 18
Effets à payer...	1,716
Réclamations non réglées...	[illegible]
Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes...	[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.
Au No 149 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payre,
H. Gally,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard,	E. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

13 jan—1 an

Avis.

Département du Trésor,
Washington, D. C., 4 novembre 1874.

Monsieur,

Vous êtes autorisé à donner avis public que tous les coupons d'intérêt des Etats-Unis seront payés dans les quatre-vingt dix jours qui précéderont leur échéance—excepté quand il en sera ordonné autrement—après réfaction (rebate) de six (6 pour cent) par an, en or, sur présentation aux bureaux du trésorier, du trésorier-assistant des Etats-Unis à New-York, Boston, Philadelphie, Baltimore, St Louis, Cincinnati, Chicago, la Nouvelle-Orléans, San Francisco, Charleston, et les dépositaires des Etats-Unis à Buffalo et à Pittsburg.

(Signé) CHAS. T. CONANT,
Faisant fonctions de secrétaire.

A. M. B. FLANDERS,
Trésorier assistant des Etats-Unis,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.
13nov—13, 19, 22 nov—3 fois.

MAISON ETABLIE EN 1855.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle"

—ET DE—

MACHINES DE TOUTE SORTE

—DE—

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendus par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Sucre.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Road Blocks) de Moulin à Scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Faucher.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure Souffleuse pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.
Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchons d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.
Premier Prix pour les premières Scies (Circulaires).

Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des pompiers et d'installation de Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Boucauts et les Barils.

Onze Premiers Prix pour les Machines à rabotter, et Machines à travailler le bois.—Un grand Nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNE.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Mules et Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus net et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par la soussignée, qui en est l'Agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou retourné, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Moulins des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres Moulins à coton; en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies des autres fabricants, dont les scies n'ont que 10 et même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage réel quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude qu'ils se procurent un Moulin qui est reconnu par les plus habiles et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. La compagnie tient constamment un grand stock dans ces magasins de la Nouvelle-Orléans toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Bande à main droite ou à main gauche.

La Maille de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté tant de milliers de dollars à un si grand nombre de Foires d'Etat, avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Moulins de	40 scies	$[illegible]	Moulins de	60 scies	$[illegible]
"	45	[illegible]	"	70	[illegible]
"	50	[illegible]	"	80	[illegible]
"	55	[illegible]	"		

Tous ordres doivent être adressés à:

W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS — A — SUCRE VICTOR — ET — Evaporateurs de COOK.

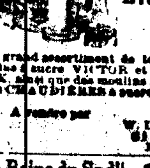

Un grand assortiment de toute grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIERES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par

W. L. CUSHING,
61 rue St-Charles,
Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud" Moulins à Maïs ET A FARINE DE STRAUB.

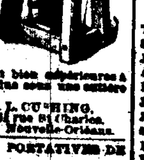

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par

W. L. CUSHING,
61 rue St Charles,
Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES.
1.500 EN USAGE.

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but: DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMERICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à celle-ci.

Toutes ces machines sont faites sur plateaux indépendants, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires et cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nlle Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

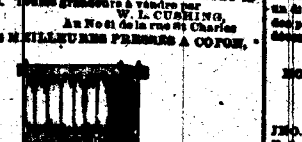

Ces chaudières à sucre ont été faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles

LES MEILLEURES PRESSES A COTON,

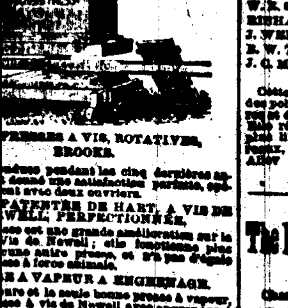

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS.

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTEE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNEE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur, c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à friction inventée par S. Noyes. Ces presses ont été employées pendant les six années passées par quelques uns de nos plus grands Planteurs et peuvent presser 50 balles par jour. Une de ces presses peut être vue en opération à la FABRIQUE D'HUILE UNION, en cette ville.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à main, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix [illegible]. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Gordon & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT,

DE W. L. CUSHING,
No 61 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans.

No. 124, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu...	$[illegible] 01	
Sur risques de mer...	[illegible]	
Sur risques de rivières...	[illegible]	
Total des primes...		[illegible]
En moins—primes non expirées...		[illegible]
Total net des primes, le 31 mai 1874...		7[illegible] 21
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie...	$[illegible]	
Sur risques de mer...	[illegible] 72	
Sur risques de rivières...	[illegible]	
Taxes, dépenses, intérêts...	[illegible]	
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes...	[illegible]	
Réservé pour pertes non encore réglées...	[illegible]	
Bénéfices...		[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières...	$[illegible]
Bonds de la ville...	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer...	[illegible]
Billets garantis par hypothèque...	[illegible]
Billets garantis...	[illegible]
Billets à recevoir...	[illegible]
Primes en voie de recouvrement...	[illegible]
Bonds de l'Etat...	[illegible]
Actions d'assurance...	[illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Company...	[illegible]
Actions du Levee Steam Cotton Press...	[illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company...	[illegible]
Bonds hypothécaires du Terrace Association...	[illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall...	[illegible]
En caisse...	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 9 juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.
Au No 149 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

— DIRECTEURS —

P. Maspero,	M. Puig,
D. A. Chaffraix,	D. Mc Coard,
P. Fourchy,	J. M. Allen,
L. F. Generes,	S. L. Reif,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
J. J. Fernandez.	

9 juin—

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL — DE LA —

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

25 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

Primes d'incendie...	$[illegible]	
Primes de mer...	[illegible]	
Primes des rivières...	[illegible]	
		$[illegible]
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées...		[illegible]
Pertes payées et évaluées:		
Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques de mer...	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
		$[illegible]
Taxes, escompte au lieu dépenditure, intérêt du capital, dépenses, escomptes, etc...	[illegible]	
Bénéfice net...		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir...	$[illegible]
Prêts sur bons et hypothèques	[illegible]
Prêts sur actions, sur demande...	[illegible]
En caisse...	[illegible]
Propriétés foncières...	[illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres...	[illegible]
Réassurances en voie de recouvrement...	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] 1874.

W. E. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE DE VINGT-CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du [illegible] juin prochain, aux assurés qui y ont droit.

— DIRECTEURS —

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	G. T. Bedford,
John Phelps,	A. G. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jos. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. H. Wells,
R. B. Post,	A. Levi,
Edward Pilsbury,	Jno. E. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris,
Andrew Stewart	Joseph Simon.

[illegible]mai—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE..................$500,000

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL. Année 1873.

Montant des primes de l'année...	[illegible]	
En moins—risques non expirés et primes remboursées...	[illegible]	
Montant net des primes		$[illegible]
Escompte et intérêts...		[illegible]
		$[illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées.	$[illegible] 77	
Dépenses générales et taxes	[illegible]	
Réserve et dividende sur escomte...	[illegible]	
		$[illegible]
Bénéfice net...		$[illegible]
ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché...		
Bons, actions, prêts et billets à recevoir...	$[illegible]	
En caisse et primes en voie de recouvrement...	[illegible]	
Total de l'actif...		$[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 1 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $[illegible] prises du montant net des primes de cette année, et avoir payé dix pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comme un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
R. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	G. M. BAYLY,
R. BISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. B. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEISS,	R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à son bureau, No 61 de la rue du Camp, coin Commerce. 26 janv

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS,

No 182, Rue du Canal,

[illegible]

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. S. STURDEVANT, Caissier. HENRY BACAS, Assist.-Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874

Incendie...	$[illegible]	
Mer...	[illegible] 14	
Rivières...	[illegible]	
	$[illegible]	
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873...	[illegible] 77	
	[illegible] 76	
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874...	[illegible]	
		$[illegible]
Payé, pertes par l'incendie.	[illegible]	
Payé, pertes sur mer...	[illegible]	
Payé, pertes sur les rivières	[illegible]	
Payé, réfaction (rebate)	[illegible]	
Payé, réassurance...	[illegible]	
Payé, primes remboursées...	[illegible]	
Payé, taxes...	[illegible]	
Payé, dépenses casuelles...	[illegible]	
Payé, loyer...	[illegible]	
Payé, dépenses, salaires, etc	[illegible]	
Payé, dividende...	[illegible]	
	[illegible]	
En moins, profits et pertes et intérêts...	[illegible]	
		[illegible]
Bénéfice net...		$[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir...	$[illegible]
Meubles...	[illegible]
Actions Harbor Boat...	[illegible]
Bons de la ville...	[illegible]
Effets en voie de recouvrement, net...	[illegible]
En caisse...	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, ce [illegible] avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 15 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872...		$[illegible]
Primes sur les Risques de feu...	$[illegible] 16	
Primes sur les Risques de rivières...	[illegible]	
Primes sur les Risques de mer...	[illegible]	
Moins les primes rendues.	[illegible]	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873...	[illegible]	[illegible]
Primes nettes pour l'année 1873...		$[illegible]
Déficit pour l'année 1872...		[illegible]
		$[illegible]
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu...	$[illegible]	
Sur les Risques des rivières...	[illegible]	
Sur les Risques de mer...	[illegible]	
		[illegible]
Réassurances...	[illegible]	
Taxes...	1,[illegible]	
Réfaction au lieu de scrip...	[illegible]	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer...	[illegible]	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés...	[illegible]	
	$[illegible]	
Moins escompte et intérêts	[illegible]	[illegible]
Pertes non réglées...		[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse...	$[illegible]
Effets à recevoir sur prêts et sur gages...	[illegible]
Effets à recevoir sur Primes...	[illegible]
	$[illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement...	[illegible]
Propriété foncière...	[illegible]
Bons de la ville...	[illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans...	[illegible]
Actions de Banques...	[illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock...	[illegible]
Actions du Harbor Protection Company...	[illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés...	[illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association...	[illegible]
Actions de Compagnie d'Assurance...	[illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association...	[illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions...	[illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce [illegible] jour de janvier, A. D. 1874. En témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.
17 janv—1an

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Financière.

Primes reçues...	$[illegible]
Pertes par incendie sur mer et rivières payées...	$[illegible]
Réassurances, réfactions (rebates), dépenses, etc...	[illegible]
	[illegible]
Total de l'Actif...	$[illegible]

DÉCLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 10 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
M. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	B. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Hicke,	S. L. Haas,
J. N. Schwartz,	Chas. Engsfeld,	E. Pohlmann,
Louis Schwartz,	M. Frank,	F. Richert,
E. Weinschenk,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
E. Wilderman		

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 février 7[illegible]

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes...	$ [illegible]
Tiré en delà des dépôts...	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation...	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques...	[illegible]
Dû par des agents de réserve et de réserve...	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat...	[illegible]
Local de la banque...	[illegible]
Autres Propriétés foncières...	[illegible]
Mobiliers et installations...	[illegible]
Dépenses Courantes...	[illegible]
Taxes payées...	[illegible]
Primes...	[illegible]
Echanges pour le Clearing House...	[illegible]
Billets d'autres Banques Nationales...	[illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels...	[illegible]
Espèces...	[illegible]
Billets Legal Tender...	[illegible]
	$[illegible]

PASSIFS.

Capital payé...	$ [illegible]
Surplus...	[illegible]
Escompte...	[illegible]
Change...	[illegible]
Intérêt...	[illegible]
Circulation Nationale non rachetée...	[illegible]
Dividendes non payés...	[illegible]
Dépôts Individuels...	[illegible]
Chèques Certifiés...	[illegible]
Dû à des Banques Nationales...	[illegible]
Dû à des Banquiers et à des Banques de l'Etat...	[illegible]
	$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce [illegible] Mars 1874. JULES MOSSY, N. P.

Exact

P. FOURCHY,
[illegible]
A. W. [illegible]

BUREAUX DU Factors' and Traders' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1874.

(Extrait du quinzième état annuel.)

Primes de l'année finie expirée le 30 avril 1874...	$[illegible]
Pertes payées dans l'année...	[illegible]
Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874...	[illegible]
Intérêts et escomptes reçus...	[illegible]
Montant net des bénéfices—primes de l'année finie...	[illegible]
Bénéfice nets bruts après paiement de $[illegible] d'intérêts...	[illegible]

Dividendes comptant payés dans l'année:

Intérêts............10 pour cent.
Primes............10 pour cent.

Actif:

30 avril 1874... $1,[illegible]

Risques contre les dangers du feu, des rivières et des mers—aux taux courant de la prime.

Le 25 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été

Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie ($[illegible]), et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($[illegible]) net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Directeurs:

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck
John I. Noble,	R. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Morrison,
Richard Milliken,	Joseph W. Carroll,
Sam'l. E. Moore,	A. Brittin,
J. L. Warren,	A. H. May,
R. T. Buckner,	S. H. Snowden,
Samuel Friedlander,	T. Lytt. Lyon,
E. Frellsen,	W. C. Raymond,
W. B. Pike,	James S. Prestidge,
A. A. Yates,	Samuel H. Boyd,
	Joseph Mellhenny.

1oct—3m

Second Etat de Situation

— DE LA —

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu...	$114,[illegible]	
Sur risques de mer...	[illegible]	
Sur risques de rivières...	[illegible]	
Total des primes...		$[illegible]
Moins primes rendues...		[illegible] 77
Primes acquises...		$[illegible]
Déduit—Pertes par le feu...	$[illegible]	
Pertes sur mer...	[illegible] 79	
Pertes sur rivières...	[illegible]	
	$[illegible]	
Réassurances...	[illegible]	
Réfactions (rebates)...	[illegible]	
Taxes...	7,[illegible]	
Loyer...	3,[illegible]	
Dépenses, et profits et pertes.	[illegible]	
		$[illegible]
Réservé pour primes non terminées...		$[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant et Capital en Stock-notes.

Comptant...	$[illegible]
Comptes en voie de collection...	[illegible]
Billets recevables...	[illegible]
Prêts sur garanties...	[illegible]
Prêts sur hypothèques...	[illegible]
Stocks et Bons...	[illegible]
Installations de bureaux et meubles...	[illegible]
En mains d'agents en Europe, etc...	[illegible]
	$[illegible]
Moins intérêts, non-payés et dividendes...	[illegible]
	$[illegible]

Copie correcte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	C. F. Bianchi
A. Tertrou,	G. Bernier,	C. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Labarre,	T. L. Airey,
B. Huth,	J. Brunner,	M. Kolber,
A. Bienvenu,	R. K. Bryant,	O. Hopkins,
M. Kern,	W. E. Cooper,	A. Palacio,
M. Rosa,	E. De Gas,	E. Ganucheau,
J. B. Camors,	V. A. Bell,	R. Bean.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

RAPPORT ANNUEL—1873.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter aux sociétaires le résumé de ses travaux expirant le 30 novembre 1873.

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse, au 30 novembre 1872, était de...		$1,[illegible]
Encaissé depuis cette époque:		
Pour quotités d'admission, reçues du Collecteur...	$[illegible]	
Reçu comme don de Sociétaires...	[illegible]	
Reçu pour deux scripts d'actions...	[illegible]	
Reçu, provenant de la vente d'un vieux poële...	[illegible]	$[illegible]
Total des recettes...		$[illegible]
A déduire pour les dépenses pendant le même temps:		
Payé, pour assurance de l'Asile et son contenu...	$[illegible]	
Payé, au Gardien de l'Asile, pour soins donnés aux malades, leur nourriture, celle des pensionnaires, ses appointements, et pour blanchissage...	2,[illegible]	
Payé aux Médecins leurs honoraires...	1,[illegible]	
Payé aux Pharmaciens...	1,[illegible]	
Payé au Secrétaire...	[illegible]	
Payé, pour annonces, registres, frais de bureau...	[illegible]	
Payé au Collecteur, sa commission...	1,[illegible]	
Payé, pour six bons de sépulture...	[illegible]	
Payé, pour réparation à l'Asile et aux tombeaux...	1,[illegible]	
Payé, pour différents ustensiles de cuisine...	[illegible]	
Payé, pour lingerie, cotonnades, etc...	[illegible]	
Payé, pour provisions diverses...	[illegible]	
Payé aux Water Works et pour charbon et gaz...	[illegible]	
Payé, pour inhumations...	[illegible]	
Payé, pour funérailles...	[illegible]	
Payé, pour remboursements d'admission...	[illegible]	$[illegible]
Balance en caisse ce jour		$[illegible]

Caisse de Bienfaisance.

Cette caisse, fondée pour permettre à nos compatriotes dont les moyens pécuniaires sont trop restreints d'entrer dans notre Société, a été ouverte par la souscription de [illegible] membres honoraires, ayant fourni à cet effet la somme de... $[illegible]

A laquelle il convient d'ajouter, comme produit net du bal donné par la Société... [illegible]

Total... $[illegible]

A déduire pour [illegible] admissions à 11 cts. Dont le produit a été versé dans la caisse de la Société... [illegible]

Restant à la caisse de bienfaisance... $[illegible]

Actif de la Société:

L'Asile et ses dépendances, les divers tombeaux en terrains au Cimetière St-Louis, 2ème District, s'élevant à environ...	$[illegible]
L'estimation des meubles, lingerie, ustensiles de cuisine, la pharmacie, les accessoires et les médicaments...	[illegible]
Représentant un total de...	$[illegible]
Sur lequel sont encore dues par la Société [illegible] actions, soit...	[illegible]
Actif net...	$[illegible]

Rapport du Comité d'Admission.

La société se composait, au 30 novembre 1872, de...	1,[illegible] membres.
Pertes sur ce nombre:	
Décédés à l'Asile...	[illegible]
Décédés à domicile...	[illegible]
Démissionnaires...	[illegible]
Rayés aux assemblées générales...	[illegible]
Restant de l'ancien effectif...	[illegible] membres
Reçus depuis la même époque...	[illegible]
Donnant l'effectif actuel de...	1,[illegible]
Classés ainsi qu'il suit:	
Pensionnaires à l'Asile...	[illegible]
Anciens membres honoraires...	[illegible]
Sociétaires suspendus, ce qui constitue à l'effectif...	[illegible]
Fils de sociétaires, payant la quotité...	[illegible]
Veuves de sociétaires...	[illegible]
Membres actifs...	[illegible] total égal [illegible]

Service Médical.

D'après le rapport du Dr. Tenner il y a eu à l'Asile [illegible] Sociétaires qui y sont restés [illegible] journées donnant environ [illegible] journées par malade. Il y a eu de plus, ses rapports mensuels établissent qu'il a été donné à domicile [illegible] visites dans le 1ème District, par les Docteurs Escoubas, de [illegible], de Borde et d'Aquin, ce qui fait [illegible] visites pour les 1er et 2ème Districts, enfin, le 3ème District, confié à M. le Dr. [illegible], a nécessité [illegible] visites.

Les rapports du Comité de Surveillance, composé à tour de rôle par quinzaine des membres du Conseil, n'ont dénoncé aucune plainte contre le service administratif médical ou intérieur.

Le Service administratif, pour l'année 1874, est composé ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal d'élection du 30 novembre:

MM. D. Girod, Président, 72, rue Dumaine.
[illegible], Vice-Président, 14, rue Chartres.
[illegible], Trésorier, rue de Chartres.
[illegible], Royale — Formant le comité de finances.
[illegible], Bourgogne.
[illegible], Vieille-Levée.
J. [illegible], 12, Ste-Anne.
J. [illegible], Poydras — Formant le comité de secours.
[illegible], Remparts.
E. [illegible], Marais.
[illegible], Poydras.
[illegible], rue d'Orléans.
M. C. [illegible], — Comité d'admission.
J. [illegible], 115, rue [illegible], Perret.

Messieurs les sociétaires sont informés des nominations suivantes:

Secrétaire—[illegible] Robertson.
Collecteur—P. F. Chalbert, [illegible], rue de Chartres.
Gardien de l'Asile—F. Dufaut.
Médecins—Pour l'Asile et le 1ème District: Dr. J. Tenner, rue Dumaine, [illegible].
Pour le 1er et le 2ème Districts: Dr. [illegible] d'Aquin, [illegible], Villeré.
Pour le 3ème District: Dr. A. de [illegible].

Liquidation. Liquidation.

Au Prix Coûtant.

PEINTURE. PEINTURE.

Rue de Chartres No [illegible].

On continuera de vendre la peinture préparée en couleur que l'on désire, à la livre, et à prix réduits. Egalement un assortiment de papier peint français, à moitié prix. Profitez du bon marché. [illegible]